



SAINTRY SUR SEINE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2008

L'an deux mille huit, le vingt mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SAINTRY SUR SEINE se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Michel CARRENO, Maire.

Étaient présents :

M. Michel CARRENO, Mme Céline BOUILLET, M. Michaël EL BEZE, M. Thierry SOULIER, Mme Florence DAVID-COUSTILLAS, Mme Fanny AUBRY, Mme Nasserra DAVID, M. Jean-Jacques LE TALBODEC, Mme Mariette DICANOT, M. Romain DESFORGES, Mme Anne JUQUIN-CARRENO, M. Alain TROUFLEAU, Mme Ghislaine GUEZARD, M. Bertrand JOLY, Mme Claire CREPEAU, M. Didier MACHE, Mme Martine CIOCHETTI, M. Michel DOUMAX, Mme Christine HASCOËT, M. Raymond BERTELOOT, Mme Hélène PROMENEUR, M. Johnny DA COSTA, Mme Sylvie VIGNAS, M. Philippe CHANAL.

Absents représentés :

M. Jean-Pierre NICOLAS, pouvoir à M. Michel CARRENO
M. Hakim BENGUERINE, pouvoir à M. Michaël EL BEZE
Mme Véronique MALLEBRERA, pouvoir à Mme Christine HASCOËT

Mme Céline BOUILLET a été élue Secrétaire de Séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures 30, procède à l'appel nominal des élus et constate que le quorum est atteint.

Il demande s'il y a des observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 16 Avril 2008.

Monsieur DA COSTA observe que son intervention relative au point 11 « Autorisation de réalisation et de passage de réseaux sur la parcelle de l'église » est incomplète. Il rappelle qu'il a demandé que des vérifications soient faites sur le secteur de l'église.

Ce point est rajouté à la fin du quatrième paragraphe du point 11 du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 avril 2008.

DÉCISIONS DU MAIRE :

Le 05.05.2008 : Signature du marché public MP 2008.05 avec la Société ESUS Bureautique (5, Rue du Bois Chaland - 91029 EVRY Cedex) pour l'achat et la maintenance d'un photocopieur pour l'école maternelle « Les Renardeaux ».

Le 09.05.2008 : Signature d'un bon de commande avec l'UGAP (1, Boulevard Archimède - CHAMPS SUR MARNE - 77444 MARNE LA VALLEE Cedex 2) pour l'achat et la maintenance d'un véhicule Clio d'un montant de 12528.20 €HT soit 14 983.73 €TTC.

Le 19.05.2008 : Signature du marché public MP 2008.03 avec la Société SOUFFLET Agriculture (6, Allée des Jardins - RD 909 - Baillet en France - 95570 MOISSELLES) d'un marché à bons de commandes de produits phytosanitaires d'un montant total de 15 000,00 €HT soit 17 940,00 €TTC.

Monsieur le Maire informe les conseillers que les points 2 et 5 seront reportés à une séance ultérieure.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

1 – ADOPTION DE LA MODIFICATION DE LA DÉCISION INSTITUTIVE DU S.A.N. DE SÉNART EN ESSONNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe les conseillers que, par délibération du 07 mai 2008, le Comité Syndical du S.A.N. de Sénart en Essonne a décidé l'augmentation du nombre de délégués des communes membres comme suit :

Communes	Ancienne composition	Nouvelle composition
SAINT PIERRE DU PERRY	7 délégués	11 délégués
SAINTRY SUR SEINE	6 délégués	9 délégués
TIGERY	5 délégués	8 délégués
MORSANG SUR SEINE	3 délégués	5 délégués

Cette modification doit être soumise à l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes membres.

Monsieur DA COSTA explique que son équipe va s'abstenir au motif qu'ils souhaitent que, comme beaucoup d'intercommunalités, chaque commune ait le même nombre de délégués.

Le point 1 est adopté par 24 voix pour et 3 abstentions.

2 – DÉSIGNATION DE TROIS DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU S.A.N. DE SÉNART EN ESSONNE

Rapporté.

3 – PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2006 DU S.A.N. DE SÉNART EN ESSONNE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle que ce point ne fait pas l'objet d'un vote.

Madame GUEZARD trouve que SAINTRY n'apparaît pas beaucoup sur ce rapport qui date d'ailleurs de 2006, ce qui paraît assez loin.

Monsieur EL BEZE explique que la majorité ne peut pas de prononcer sur ce rapport puisque non élue à cette époque. Elle ne peut que constater.

4 - MODIFICATION DES STATUTS DU S.I.V.U. POUR L'ADMINISTRATION DES CONTRATS ENFANCE ET TEMPS LIBRE

Rapporteur : Monsieur Thierry SOULIER

Monsieur SOULIER informe les conseillers que, par délibération du 09 avril 2008, le S.I.V.U. a décidé l'augmentation du nombre de délégués par commune.

Le nombre de délégués, fixé à deux délégués titulaires et un délégué suppléant, passe à trois délégués titulaires et un délégué suppléant.

Cette modification doit être soumise à l'ensemble des Conseils Municipaux des Communes membres.

Monsieur le Maire précise que cette délibération, comme celle du point 2, est représentative de la forte volonté de nos intercommunalités à adapter le nombre de délégués à la réalité du besoin et ce, dès lors que leurs activités s'accroissent.

Ce point est adopté à l'unanimité.

5 - DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ TITULAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DU S.I.V.U. POUR L'ADMINISTRATION DES CONTRATS ENFANCE ET TEMPS LIBRE

Rapporté.

6 - DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire présente le rôle de la Commission Communale des Impôts Directs qui a pour mission de suivre et de participer au travail de mise à jour des bases d'imposition.

Il propose une liste de membres au Conseil Municipal :

Nom	Nom Marital	Prénom	Nom	Nom Marital	Prénom
TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
BURLETT	BRION	Caroline	CIOCHETTI		Jean-Michel
GUILLOT		Jean-Pierre	BEDIER		Charles
LECORNU	CHAPUT	Maryse	AUDRAIN	BERNARDI	Mauricette
FOURNIER	SAINT SIMON	Anne	CATHRIN		Christian
COTTIN		Bernard	DEHORS		Serge

TITULAIRES			SUPPLÉANTS		
CHAPIN		Jean-Paul	DELACROIX		Roland
PELLEN		Claude	DINIZ		Christine
FAVREUX		Aline	SCHEDELBAUER		Jean-Claude
DASCIER	DUGER	Martine	RABLAT		Raymond
PEREZ		Roger	LEGUEM	ROGER	Sonia
NAUGUET		Alain	DUBUT		Joël
VANBOQUESTAL	SUGY	Micheline	ZADKOVIC		Bruno
HOURCADE	ARBEZ	Christiane	PIERS	CHOLLOT	Christine
GAUTHARD	AUBRY	Anne-Marie	DANIEL		Dominique
MAC CART		Annick	LUGROS		Valérie
SAYANOFF		Eric	NICOLAS		Jean-Pierre

Il rappelle que, parmi cette liste, le Directeur des Services Fiscaux désignera huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléant.

Madame VIGNAS demande si le choix a été fait au hasard.

Monsieur le Maire répond que non. Toutes les personnes ont été prévenues et ont fait part de leur accord.

Ce point est adopté par 22 voix pour et 5 abstentions.

7 - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE PRESTATIONS DE REPAS ENTRE LA COMMUNE ET LE C.C.A.S. DE SAINTRY SUR SEINE

Rapporteur : Monsieur Thierry SOULIER

Monsieur SOULIER informe les conseillers qu'un appel d'offres a été lancé pour les prestations de repas de la cantine scolaire et des personnes âgées.

Ce marché concerne la Commune et le C.C.A.S., deux personnes publiques différentes.

Il est donc nécessaire de constituer un groupement de commandes, la Commune assurant, par le biais d'une convention, l'ensemble du déroulement de la procédure d'appel d'offres.

Le nouveau marché débutera au 1^{er} septembre 2008.

Le Conseil Municipal doit approuver cette convention constitutive du groupement.

Madame HASCOËT demande si un agent communal sera toujours présent auprès de la personne de la Société chargée de la livraison des repas. Elle rappelle la nécessité, pour les personnes âgées bénéficiant du service, de ne pas le détériorer en le sous-traitant complètement.

Monsieur le Maire confirme qu'une personne de la Commune accompagnera systématiquement la personne chargée du portage des repas. La note de synthèse est modifiée en ce sens.

Ce point est adopté à l'unanimité.

8 - CRÉATION D'UN POSTE DE MONITEUR-ÉDUCATEUR POUR LE SERVICE JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Monsieur LE TALBODEC informe les conseillers du recrutement, au 1^{er} juin 2008, d'un moniteur-éducateur pour le Service Jeunesse destiné aux jeunes de plus de 15 ans. Il est donc nécessaire de créer le poste.

Madame VIGNAS demande ce qui sera fait pour les enfants de 12 à 14 ans.

Monsieur SOULIER explique qu'un second agent, déjà présent, aura pour mission d'assister le responsable jeunesse pour ce public. Il commencera en septembre 2008.

Monsieur BERTELOOT demande sur quelle ligne budgétaire est prévu ce poste.

Monsieur EL BEZE explique qu'il a été annoncé et prévu au Budget 2008.

Monsieur DOUMAX demande quel sera le statut de cet agent.

Monsieur le Maire lui répond qu'il sera contractuel sur un poste de Catégorie B. Monsieur EL BEZE rajoute que pour devenir titulaire, l'agent devra passer le concours correspondant.

Ce point est adopté à l'unanimité.

9 - RÉGIME INDEMNITAIRE POUR LE GRADE DE MONITEUR-ÉDUCATEUR

Rapporteur : Monsieur Jean-Jacques LE TALBODEC

Monsieur LE TALBODEC explique que, suite à la création du poste précédent, il est nécessaire de mettre en place le régime indemnitaire correspondant, consistant en la prime de service.

Ce point est adopté à l'unanimité.

10 - QUESTIONS DIVERSES

A/ MOTION SUR L'ORGANISATION DU SERVICE MINIMUM DANS LES ÉCOLES EN CAS DE GRÈVE

Monsieur le Maire donne lecture d'une proposition de motion :

« En décidant de ne pas renouveler un fonctionnaire sur deux, le Gouvernement fait un choix concret, celui de réduire entre autres le nombre d'enseignants dans le cadre de son plan de réduction budgétaire.

L'école en est la première cible avec la mise en place du projet de Xavier Darcos, Ministre de l'Éducation Nationale. Près de 100 000 postes ont été supprimés depuis 2002 et plus de 11 000 suppressions sont prévues pour 2008.

Alors qu'un effort sans précédent devrait être accompli avec les moyens appropriés, le Gouvernement ne s'engage pas sur la qualité du système éducatif : menaces sur l'avenir de l'école maternelle, réforme des programmes, réduction des possibilités de choix des filières, classes surchargées. Cette perte de qualité est une dangereuse spirale qui conduira inmanquablement à déconsidérer l'école publique et à justifier le manque de moyens dont elle souffre.

Depuis plusieurs semaines, nombreux sont ceux qui se mobilisent. Les personnels d'enseignement, les lycéens et étudiants sont partie prenante de ces actions et dénoncent la logique de rigueur budgétaire.

Dans le cadre de ces actions, un mouvement de grève a eu lieu le 15 mai et nombre d'écoles, à Saintry sur Seine comme ailleurs, n'étaient pas en capacité d'accueillir les enfants.

Le Ministre de l'Education Nationale s'adresse à nouveau aux collectivités locales, comme il l'avait déjà fait en janvier dernier, leur demandant avec insistance d'organiser un service minimum assuré par des agents municipaux.

Les élus de Saintry sur Seine ont refusé de mettre en place ce dispositif.

En accord avec l'Association des Maires de France et de nombreuses associations d'élus, nous considérons que l'école ne peut être assimilée à une garderie, que les agents municipaux n'ont pas, dans leurs missions, à se substituer aux personnels d'enseignement et que les collectivités locales et leurs élus soient utilisés pour «casser» le droit de faire grève.

Nous demandons au Ministre de l'Education Nationale de ne pas avoir recours à la mise en œuvre d'un service minimum en cas de grève, de prendre en compte les mouvements et actions qui s'opposent à la suppression de milliers de postes d'enseignants, de mener une réflexion pour un véritable service public de l'Education Nationale, de procéder à la transformation des heures supplémentaires en heures postes ».

Cette motion sera adressée :

- au Président de la République,*
- au Premier ministre,*
- au Ministre de l'Education Nationale,*
- au Préfet de l'Essonne,*
- à l'Inspection Académique,*
- aux syndicats d'enseignants et fédérations de parents d'élèves.*

Il propose un débat avant d'envisager un vote.

Monsieur DA COSTA note que le Maire appliquera la loi si elle est adoptée. Il rajoute que l'intérêt général doit primer sur le reste. La suppression de 11 000 postes consiste en fait à une nouvelle répartition tenant compte d'un nombre d'élèves en baisse.

Madame DAVID explique qu'en Essonne, la suppression des postes touche particulièrement les ZEP, ce qui va entraîner des difficultés considérables dans l'avenir. Elle rajoute, par rapport au service minimum, que l'école n'a pas à être transformée en garderie.

Monsieur EL BEZE explique que, du point de vue juridique, se pose le problème de la libre administration des collectivités territoriales garantie par la Constitution. En aucun cas, l'Etat doit donner des directives obligeant les collectivités à se substituer à un service public de l'Etat. Au cas où la loi serait adoptée, le Conseil Constitutionnel serait saisi en ce sens.

Monsieur SOULIER rappelle que le droit de grève est un ultime moyen et qu'en ce sens, cette décision de remise en cause de ce droit pose le problème de la responsabilité par rapport aux générations futures. Il affirme que si le service minimum est installé partout, plus personne ne se mettra en grève.

Monsieur BERTELOOT explique qu'il est d'accord sur le fait de la nécessité d'une réflexion sur l'Education Nationale.

Monsieur le Maire affirme que le service public est une nécessité. Il doit s'adapter aux nouveaux besoins pour offrir un service de qualité aux administrés. Parmi ces services, l'école est fondamentale. Elle est le creuset de la République laïque auquel nous sommes attachés.

Monsieur DA COSTA constate que les propos du Maire sont idéalistes et non réalistes.

Monsieur le Maire affirme que ses propos sont simplement humanistes.

Cette motion est adoptée par 19 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire clôture la séance à 21 heures 30.

Fait à SAINTRY SUR SEINE, le 22 mai 2008

La Secrétaire de Séance,
Céline BOUILLET

Le Maire,
Michel CARRENO

Si vous souhaitez apporter des observations ou des modifications à ce compte-rendu, vous pouvez le faire par courrier adressé à Monsieur le Maire, dans les quinze jours qui suivent la réception de celui-ci.
